

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 04-nov.-2010 Date de révision 07-févr.-2023 Version 2.8

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit 97949

Nom du produit Sulfuric Acid

Identifiant de formule unique (UFI) 0322-MACY-700T-ANM0

Formule H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>

Masse molaire 98.07 g/mole

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** À l'usage des laboratoires. Réagent de laboratoire.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

HACH LANGE FRANCE S.A.S. 8, mail Barthélémy Thimonnier F-77185 Lognes Tél. +33 (0) 169 67 34 96 info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA Venecoweg 19 B-9810 Nazareth Tél. +32 (0)15 42 35 00 info-benelux@hach.com

HACH LANGE Rorschacherstrasse 30 a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 info-ch@hach.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

B: Chemtrec +32 2 808 32 37 CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

### Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

FR / EGHS Page 1/16

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie A -
	(H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Acide sulfurique 98%



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

# Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

#### 3.2 Mélanges

FR / EGHS Page 2/16

Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acide sulfurique	7664-93-9 (016-020-00-8) 231-639-5 016-020-00-8	90 - 100%	Corrosion Cutanée 1A - H314	Eye Irrit. 2 :: 5%<=C<15% Skin Corr. 1A :: C>=15% Skin Irrit. 2 :: 5%<=C<15%	-	-

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

# **Rubrique 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au

médecin responsable.

Inhalation En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement

un médecin. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la

victime à l'air frais.

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, v Contact oculaire

compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rincage. Ne pas frotter les zones touchées.

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements Contact avec la peau

contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau.

Nettoyer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne

inconsciente.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensation de brûlure. Toux et/ ou respiration sifflante. **Symptômes** 

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

### Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FR / EGHS Page 3/16

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La

chimique

décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Cette matière ne brûle pas.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

**et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Informations supplémentaires Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés

conformément aux réglementations locales.

# Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prudence! Matière corrosive. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel

vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

**Pour les secouristes**Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela

peut être fait sans danger.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant

acide, agent liant universel, sciure de bois). Recueillir par des moyens mécaniques en

plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FR / EGHS Page 4/16

# Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### Remarques générales en matière d'hygiène

Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des autres matières. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Mesures de gestion des risques (RMM)

Réactif analytique.

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France	Suisse
Acide sulfurique	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
7664-93-9			STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup>

Dose dérivée sans effet (DNEL Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Informations supplémentaires

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau. Porter

FR / EGHS Page 5/16

des gants appropriés. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

Gants							
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture				
À long terme (répétée)	Porter des gants de protection en Viton™	0,70 mm	>480 minutes				
À court terme	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	0,40 mm	>30 minutes				

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues. Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements

**Protection respiratoire** 

Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

Remarques générales en matière d'hygiène

Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

# Rubrique 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Densité

Couleur incolore Odeur Âcre

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

**Propriété** Valeurs Remarques • Méthode 98.07 g/mole Masse molaire @ 20 °C < 0.5 pН Melting point / freezing point 10 °C / 50 °F Point d'ébullition initial et intervalle 279 °C / 534.2 °F d'ébullition Taux d'évaporation >1 (Eau = 1)Pression de vapeur 0 mm Hg / 0 kPa à 20 °C / 68 °F Densité de vapeur relative 3.4

1.84

FR / EGHS Page 6/16

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Aucune donnée disponible

**Partage** 

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition 300 °C / 572 °F

Viscosité dynamique 26.7 cP (mPa s) à 20 °C / 68 °F

Viscosité cinématique 14.511 cSt (mm²/s) à 20 °C / 68 °F

Densité relative 1.84 g/mL @ 20 °C

### Solubilité(s)

### Hydrosolubilité

Classement de la solubilité de l'eau	<u>Hydrosolubilité</u>	Hydrosolubilité Température_		
Soluble	> 1000 mg/L	25 °C / 77 °F		

### Solubilité dans d'autres solvants

	Nom chimique_	classification de solubilité	<u>Solubilité</u>	Solubilité Température	
	Acides	Soluble	> 1000 mg/L	25 °C / 77 °F	
Г	Éthanol	Soluble	> 1000 mg/L	25 °C / 77 °F	

### Corrosivité du Metal

Classé comme corrosive pour le métal selon les critères du SGH

Taux de Corrosion de L'acier> 6.25 mm/yr / > 0.25 in/yrTaux de Corrosion de L'aluminium> 6.25 mm/yr / > 0.25 in/yr

Propriétés explosives

Limite supérieure d'explosivité

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Propriétés d'inflammabilité

Point d'éclair Aucune donnée disponible

Inflammabilité

Limite supérieure d'inflammabilité:Aucune donnée disponibleLimite inférieure d'inflammabilitéAucune donnée disponible

**Propriétés comburantes** Aucune donnée disponible.

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

# Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

**Réactivité** Corrosif pour les métaux.

FR / EGHS Page 7/16

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec de nombreux composés. Le contact avec les métaux peut entraîner le dégagement d'hydrogène, un gaz inflammable. Réagit violemment au contact de l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Variations extrêmes de

température et lumière du jour directe. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas

surchauffer.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases. Agent comburant. Métaux. Métaux alcalino-terreux. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

décomposition

Produits dangereux résultant de la La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et

# **Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible. Substance

L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Sans objet

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

Corrosion/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

	Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose	Durée	Résultats	Principales
				rapportée	d'exposition		références de la
							littérature et sources
							de données
I	Acide sulfurique	Expérience	Humain	Aucun n'a été	Aucun n'a été	Corrosif pour la peau	HSDB
		humaine existante		signalé	signalé	•	

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

FR / EGHS Page 8/16

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Γ	Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose	Durée	Résultats	Principales
				rapportée	d'exposition		références de la
							littérature et sources
							de données
Γ	Acide sulfurique	Expérience	Humain	Aucun n'a été	Aucun n'a été	Corrosif pour les yeux	HSDB
		humaine existante		signalé	signalé		

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

### STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

### Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	Humain TD∟₀	0.144 mg/L	5 minutes	Poumons, Thorax ou Respiration Dyspnée	RTECS

# STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

### Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	Humain	0.003 mg/L	168 jours	locomoteur	RTECS
	TCLo			Les changements dans les	
				dents et les structures portantes	

### Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data**Aucune donnée disponible.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Tester	Cellule Souche [	Dose rapportée	Durée	Résultats	Principales
_				d'exposition		références de la

FR / EGHS Page 9/16

						littérature et sources de données
Acide sulfurique	analyse	ovaire de	4 mmol/L	Aucun n'a été	Résultat positif	Aucune
	cytogénétique	hamster		signalé	du test de	information
					mutagénicité	disponible

Mélange invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

### Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	Lapin TC <sub>Lo</sub>	0.02 mg/L	7 heures	Malformations spécifiques du développement Système musculo-squelettique	Aucune information disponible

### Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices** Aucune information disponible.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

# **Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Mélange

Toxicité aquatique aiguë: Aucune donnée disponible.

FR / EGHS Page 10/16

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

Substance

Toxicité aquatique aiguë: Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible. Toxicité aquatique chronique:

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible. Mélange

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible. Mélange:

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Partage

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
Acide sulfurique	La substance n'est pas PBT/vPvB	

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Sans objet Ozone:

Potentiel d'appauvrissement de la

Aucune information disponible

couche d'ozone (PACO):

# Rubrique 13: CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

### Waste disposal number of waste from residues/unused products

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et 160506

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

### Waste disposal number of used product

FR / EGHS Page 11/16

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Emballages contaminés Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

# **Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro UN1830

d'identification

**14.2 Nom d'expédition** Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Polluant marin Sans objet

**14.6 Précautions particulières à** Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

N° d'urgence F-A, S-B 14.7. Transport en vrac Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro UN1830

d'identification

**14.2 Nom d'expédition** Acide sulfurique

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

**Étiquettes** 8 **14.4 Groupe d'emballage** ||

**Description** UN1830, ACIDE SULFURIQUE, 8, II, (E)

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

Code de classification C1 Code de restriction en tunnel (E)

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro UN1830

d'identification

**14.2 Nom d'expédition** Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

**14.6 Précautions particulières à** Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

Code ERG 8L

Informations supplémentaires

Sans objet

# Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

\_\_\_\_\_

FR / EGHS Page 12/16

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Réglementations nationales

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Acide sulfurique - 7664-93-9	75.	

Polluants organiques persistants Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

· Non contrôlé

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

	Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Γ	Acide sulfurique	RG 5,RG 14,RG 15,RG	-
	7664-93-9	15bis,RG 20bis	
		RG 14,RG 20bis,RG 65	

Inventaires internationaux

Est conforme **EINECS/ELINCS** Est conforme **TSCA DSL/NDSL** Est conforme Est conforme **ENCS** Est conforme **IECSC KECL - Existing substances** Est conforme **PICCS** Est conforme AICS (Australie) Est conforme

FR / EGHS Page 13/16

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce

mélange.

# **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date d'émission04-nov.-2010Date de révision07-févr.-2023Remarque sur la révisionNouvelle FDS.

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Légende

\*\* Désignation de danger

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies

de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ATE Estimation de la toxicité aiguë
CAS Chemical Abstracts Service Number

Plafond Valeur limite maximale

CLP à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

[règlement (CE) No. 1272/2008]

DNEL Dose dérivée sans effet (DNEL

CE European Community

ECHA ECHA (The European Chemicals Agency)
CE50 Effective Concentration to 50% of a test population

EEC European Economic Community

EN European Standard

IMDG Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

IATA Association internationale du transport aérien (IATA)

IATA-DGR Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises

dangereuses

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques

IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques)

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

DMENO Dose minimale avec effet nocif observé

LOAEC Concentration minimale avec effet nocif observé

CL50 Concentration létale 50%

DL50 Dose létale 50%

LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la

réglementation)

MAK Concentration Maximum estimée Allemange (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration)

FR / EGHS Page 14/16

NOAEL DSENO (Dose sans effet nocif observé)
CSENO Concentration sans effet toxique observé

OSHA OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du

travail des États-Unis)

PEC Predicted Effect Concentration

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No.

1907/20061)

RID Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin

de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

RTECS RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

TWA (moyenne pondérée en temps)

SKN\* Désignation « Peau »
SKN+ Sensibilisation cutanée

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

SVHC Substances of Very High Concern

TLV Valeur Limite d'Exposition

TRGS Technical rules for hazardous substances, Germany

TSCA Substances Toxiques de contrôle

UN United Nations

vPvB very persistent and very bioaccumulative

VOC Composés organiques volatils

AwSV Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

### Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Corrosif pour les métaux	Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

FR / EGHS Page 15/16

**Conseil en matière de formation**Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de

travail

Limitations relatives à l'utilisation Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité

FR / EGHS Page 16/16